

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 février 2018

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 décembre 2017

- | | |
|---|---------------------|
| 1 - Les Sables d'Olonne Agglomération : Modification du projet de groupement de commande pour travaux de voirie | <i>Délibération</i> |
| 2 - Contrat de Ruralité : Sollicitation de subventions au titre de la DETR /FSIL 2018 | <i>Délibération</i> |
| 3 - Projet de restauration de l'église et de son clocher : proposition de constitution d'un comité de pilotage . | <i>Délibération</i> |
| 4 - Redevance d'Occupation du Domaine Public : Proposition de non versement de la redevance lors de manifestations dont la municipalité est organisatrice | <i>Délibération</i> |
| 5 - Budget 2018 : Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif | <i>Délibération</i> |
| 6 - Celt'Ilonne : | |
| 6.1 : Point d'information | |
| 6.2 : Conventions de partenariat avec le Comité des Fêtes et l'association Fest'Ilonne | <i>Délibération</i> |
| 7 - Déclarations d'Intention d'Aliéner | |
| 8 – Festival de Magie : proposition de convention pour le spectacle qui sera donné à l'Ile d'Olonne | <i>Délibération</i> |
| 9 – Projet Parc Astérix pour les 14/17 ans : proposition de convention | <i>Délibération</i> |
| 8 - Questions diverses | |

A l'issue de cette séance, Monsieur Devalez du « Domaine Pastoral » viendra présenter son activité de fabrication de Vermouth

Étaient présents : CHABOT Fabrice, VIOLLEAU Stéphane, FERRE Isabelle, BOSSARD Francis, TEILLET Sonia, BONNIN Sylvie, MONNEREAU Thierry, PINGUET Jean-Luc, MANDRET Michel, METAIS Jean-Claude, MIGNE Bertrand, COURANT Nicolas, PIERRET Jimmy, COURANT Frédéric, GILLET Véronique.

Étaient absents excusés : MENARD Gaël (pouvoir donné à CHABOT Fabrice), BEJARS Muriel (pouvoir donné à VIOLLEAU Stéphane), HEURION Ludmila (pouvoir donné à PINGUET Jean-Luc), SOUDAIN Maryse (pouvoir donné à BOSSARD Francis), GROLLIER Jocelyne (pouvoir donné à TEILLET Sonia), BATY Laurent (pouvoir donné à FERRE Isabelle), RAFFIN Stéphane (pouvoir donné à METAIS Jean-Claude)

Secrétaire de séance : TEILLET Sonia

Les compte-rendu des conseil municipaux du 4 et 20 décembre 2017 ont été validés

1 – LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION : Groupement de commande pour les travaux de voirie

Monsieur le Maire et M. Francis Bossard rappellent que le conseil municipal a d'ores-et-déjà validé lors de la séance du 6 novembre 2017 le projet de groupement de commande pour la maîtrise d'oeuvre.

Il s'agit désormais de préparer le marché de travaux correspondant pour une durée de 3 ans comme suit :

Membres	Montant de travaux maximum estimé HT
LSO Agglo	2 400 000 €
L'Ile d'Olonne	400 000 €
Vairé	400 000 €
Sainte Foy	400 000 €
Saint Mathurin	400 000 €

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITE d'adhérer à ce groupement de commande selon les modalités présentées.

2- CONTRAT DE RURALITE : Sollicitation de la DETR 2018

Monsieur le Maire rappelle que le dernier projet accompagné par ces aides d'Etat est l'aménagement extérieur du Pré Neuf et la Rue des Marais. Appui indispensable à la mise en œuvre de projets d'envergure, il s'agit désormais d'aborder le programme de rénovation de l'église évoqué depuis le début du mandat. Bien au-delà de son caractère culturel, l'église de l'Île d'Olonne a la particularité d'avoir ce clocher panoramique et d'offrir un point de vue incroyable sur la commune et les marais. Site touristique du secteur rétro-littoral qui attire chaque saison plus de 5 000 visiteurs, sa structure est aujourd'hui en danger et l'audit réalisé par un architecte du patrimoine le confirme.

Monsieur le Maire propose ainsi d'engager les travaux jugés urgents et prioritaires avec, pour le moment, le seul objectif de répondre à la sécurité et la sauvegarde du bâtiment et de ses visiteurs. Il rappelle également que des emprunts à échéance en 2020 permettront également d'envisager un financement qui n'empêchera pas d'autres programmes de voir le jour. C'est en effet une annuité de plus de 35 000 € qui sera à nouveau disponible.

Les coûts estimatifs sont présentés comme suit :

Dépenses		Recettes	
MO 12 %	103 606,00 €	DETR (30 % du HT)	265 261,80 €
Maçonnerie (P1)	73 300,00 €	Région	100 000,00 €
Charpente menuiserie (P 1 et 2)	27 000,00 € 253 000,00 €	Département	66 000,00 €
Couverture (P1 et 2)	18 000,00 € 276 000,00 €	Département (Vitreaux)	21 520,00 €
Vitreaux et ferrures	107 600,00 €	LSOA (FDC 2018)	20 070,00 €
Electricité (P2)	22 500,00 €	FCTVA (12 %)	106 105,00 €
Chauffage et ventilation (P2)	3 200,00 €	Réserve Parlementaire	20 000,00 €
<i>Sous-total travaux</i>	<i>780 600,00 €</i>	<i>Total aides et subventions</i>	<i>598 956,80 €</i>
Total HT	884 206,00 €	Autofinancement	462 090,40 €
Total TTC	1 061 047,20 €	TOTAL TTC	1 061 047,20 €

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE valide ce programme de travaux, son budget prévisionnel et la sollicitation des subventions correspondantes.

3 – EGLISE : Constitution d'un comité de pilotage du projet de rénovation

Monsieur le Maire propose de constituer un comité de pilotage qui associera à la fois des membres du conseil municipal et des personnes ressources susceptibles d'apporter leur expertise sur ce programme de travaux. Il s'agit de constituer un groupe de travail transversal qui suivra ce dossier et remontera vers le conseil municipal tous les éléments nécessaires aux arbitrages techniques et financiers.

Sous la présidence de Monsieur le Maire et de Francis Bossard, adjoint en charge des infrastructures communales, sont nommés les membres du conseil municipal qui se sont déclarés intéressés par ce programme : Mme Sonia Teillet, M. Nicolas Courant, M. Thierry Monnerau, M. Jean-Claude Métais, M. Michel Mandret.

Les membres extérieurs seront proposés et validés ultérieurement.

4 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : Tarifs applicables en 2018

Monsieur le Maire rappelle que les différentes manifestations et événements culturels organisés sur le domaine public, qu'ils soient d'organisation communale et/ou associative ne font jamais l'objet d'une redevance d'occupation du domaine public. Il propose au conseil municipal de régulariser ce principe par une décision formalisée car cela n'est pas le cas pour le moment.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, décide de ne pas demander de redevance d'occupation du domaine public aux associations organisatrices d'événements culturels et/ou festifs utilisant le domaine public. Il en est également de même pour les manifestations et/ou événements culturels organisés par la municipalité.

5 – BUDGET : Autorisation d’engager, liquider, mandater des dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif

Monsieur le Maire rappelle qu’avant le vote du budget primitif l’exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d’engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l’année précédente. Pour ce qui concerne les dépenses d’investissement, l’exécutif peut, sur autorisation de l’organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette). Il est proposé au conseil municipal d’autoriser ces dépenses dans les limites indiquées ci-après :

BP 2017 :	Chap 20 : 10 319,17 €	Chap 21 : 1 536 075,53 €
Autorisation sur BP 2018 :	Chap 20 : 2 579,79 €	Chap 21 : 384 018,88 €

Le conseil municipal, à l’UNANIMITE, autorise ces dépenses d’investissements et dit qu’elles seront reprises dans le budget 2018

6- CELT’ILONNE : point d’information

Dans le cadre de la délégation attribuée à M. le Maire pour l’organisation du Festival « Celt’Ilone », Monsieur le Maire fait un pont d’étape sur l’avancée du projet et des délibérations prises.

La tarification a fait l’objet d’une nouvelle délibération afin de créer des « Carrés Or ». Il s’agit en effet de proposer aux partenaires qui le souhaitent d’acheter non seulement des billets pour les différentes soirées mais également de compléter cette prestation par un apéritif dînatoire en accueil VIP. Ce sont ainsi deux tarifs qui ont été créés : 40 €/personne pour les soirées du 18 et 19 juillet 2018 et 50 € pour la soirée du 20 juillet 2018.

En ce qui concerne les artistes, M. le Maire indique avoir signé les contrats de Gwennyn et Ronan Le Bars. Il ne reste plus que le contrat de Dan Ar Braz et X.X. Celtes qui devraient être signés dans les jours à venir.

Enfin, M. le Maire donne lecture des conventions de partenariat qui sont proposés aux deux associations qui apporteront leur soutien matériel et humain à l’organisation : le Comité des Fêtes et l’association Fest’Ilone.

Il rappelle et précise, comme indiqué au moment de la présentation du budget prévisionnel du festival, que le conseil municipal a validé l’octroi d’une subvention exceptionnelle de 25 000 € maximum à l’association Fest’Ilone. La présente convention détermine les modalités de versement comme suit :

- Versement de 10 000 € à la signature de la convention,
- Versement de 5 000 € un mois avant le début de la manifestation
- Versement de tout ou partie du solde à l’issue du festival et sur présentation du bilan financier de l’évènement. La commune ne s’engageant pas au-delà de l’enveloppe fixée avec l’objectif de ne pas faire de versement d’un montant qui serait supérieur à l’équilibre budgétaire des dépenses et recettes de l’association pour ladite manifestation.

7- FESTIVAL DE MAGIE : convention avec la commune d’Olonne-sur-Mer

Madame Isabelle Ferré indique que la commune d’Olonne-sur-Mer organise comme depuis de nombreuses années son festival de Magie. Dans ce cadre, elle propose à la commune de l’Ile d’Olonne d’accueillir un spectacle à destination du plus jeune public qui se jouera le 7 mars 2018. Les modalités en sont les suivantes :

- La commune d’Olonne-sur-Mer :
 - Organise le spectacle,
 - Met à disposition son personnel pour la billetterie sur place,
 - Prend en charge le coût d’intervention du personnel de sécurité,
 - Assure la publicité autour de l’évènement
- La Commune de l’Ile d’Olonne :
 - Met à disposition une salle,
 - Prend en charge le repas de l’artiste et le cas échéant de son équipe,
 - Met à disposition le matériel nécessaire à la billetterie sur place
 - Organise la salle en configuration « spectacle »

- Assure la publicité au sein de sa commune

Le conseil municipal valide les termes de cette convention à l'UNANIMITE.

8- PROJET PARC ASTERIX 2018 : convention avec les communes du Château d'Olonne et Vairé

Madame Isabelle Ferré présente le projet de déplacement au parc Astérix pour les 14/17 ans le 4 mai prochain.

La convention prévoit les modalités suivantes :

- Porteur du projet (administratif) : Association Vair'Ados de Vairé
- Mise à disposition par les collectivités du personnel encadrant au prorata du nombre de jeunes inscrits par collectivité
- Financement : participation des structures Jeunesse : 500 €
- Participation des familles : 2 250,00 € au maximum puisque les jeunes organisent des actions afin de financer au maximum ce projet et réduire la participation des familles

Le conseil municipal valide le projet et ses modalités à l'UNANIMITE

9- Déclarations d'Intention d'Aliéner

Le conseil municipal décide de ne pas user de son droit de préemption pour les biens suivants, M. le Maire ne participant pas au vote ni M ; Francis Bossard pour la parcelle ZH 230 :

- ZH 230 : Terrain – Les Bajonnières
- ZH 12 : Terrain – Les Bajonnières
- ZH 51 : Terrain – Les Bajonnières
- A 1182 : Habitation + Terrain – 20 Rue des Aigrettes blanches
- AN 391, 399, 405 : Terrain – 2 Rue des Pluviers
- AM 151 : Terrain + Habitation – 1 Impasse des Zarreaux
- AP 145 : Terrain + Habitation – 3 Impasse des Verdiers
- AN 217 : Terrain + Habitation – 2 Rue des Echasses

A l'issue de cette séance plénière, le conseil municipal a reçu Monsieur Devalez, Artisan liquoriste installé sur la commune. Unique fabricant de Vermouth en Vendée, Monsieur Devalez a partagé sa passion et l'histoire de son entreprise avec les élus.